

Conditions d'inscription et constitution du dossier "Devenir auxiliaire accompagnant la personne âgée"

Conditions d'inscription :

- ✓ Tout collaborateur au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée OU d'un contrat de travail d'au minimum 6 mois à un taux d'activité d'au moins 80% dans un EMS.
(NB : Si contrat de 6 mois, le contrat doit être fait à partir du 18 octobre 2021, soit après les 10 premiers jours de cours).

Constitution du dossier :

- Le bulletin d'inscription ci-après signé par les partenaires de la formation (candidat seul ou avec établissement)
- La copie du contrat de travail (min. 80%)

Organisation des cours / pratique sur le terrain et dates :

- Séance d'information pour les candidats inscrits
5 octobre 2020 à 16h00 à HéviVA
- 10 jours de cours
du 4 au 15 octobre 2021
- 2 mois sur le terrain
- 10 jours de cours
du 6 au 17 décembre 2021
- 4 mois sur le terrain
- Examen final

Délai d'inscription : 2 août 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION
« Devenir auxiliaire accompagnant la personne âgée »

A renvoyer à : HéviVA, Centre de formation, Rue du Caudray 6, 1020 Renens

CANDIDAT(E)

Madame

Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse / rue : NPA et localité :

Tél. : E-mail :

ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : Directeur(trice) :

Adresse / rue : Case postale :

NPA et localité : Tél. :

Nom et prénom du répondant :

Adresse-mail du répondant :

ENGAGEMENT

Je m'inscris à la formation « Devenir auxiliaire accompagnant la personne âgée »

secteur accompagnement/soins

secteur intendance

Session 2021-2022 : 20 jours

PRIX (supervision et examen compris)

Membres HéviVA Fr. 2'690.-

EMS Partenaires vaudois Fr. 2'960.-

Membres associés HéviVA Fr. 3'230.-

Autres Fr. 3'500.-

sera réglée :

par l'établissement

par le candidat(e)

par l'AI

DÉSISTEMENT

11 à 20 jours avant le début de la session : 50 % du prix.

6 à 10 jours avant le début de la session : 75 % du prix.

1 à 5 jours avant le début de la session : 100 % du prix.

LIEU ET DATE

Signature du candidat :

Signature du directeur(trice) :